



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le lundi 6 juillet 2026 à la session régulière du Conseil municipal de Chartierville, a été adopté, qu'un avis de conformité a été donné par la MRC Le Haut-Saint-François et est par la présente en vigueur :

Règlement numéro 2026-04 **RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À** **L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville, pendant les heures régulières d'ouverture ou sur le site web de la municipalité chartierville.ca.

DONNÉ à Chartierville, ce 24^e jour de septembre 2026.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pamela Blais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil ce jeudi 24 septembre 2026, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de septembre 2026.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière